

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-23(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 20 mai 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

07 JUN 2021

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente (ayant donné pouvoir à monsieur Pierre POURCIN).

Objet : Ajustement de l'organigramme fonctionnel

Le Président expose :

L'organigramme fonctionnel du SDIS a été arrêté en février 2017 et a fait l'objet d'ajustements en octobre 2019, novembre 2020 et mars 2021.

Le rapport de la mission d'évaluation périodique réalisée en septembre 2017 rendait nécessaire le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels.

Par délibération du 17 octobre 2019, le CASDIS a donné un avis favorable pour la création et le recrutement de 5 postes de caporaux. Les recrutements sont intervenus.

Un plan pluriannuel de recrutement est en cours d'élaboration avec les représentants du personnel. Conformément aux engagements pris par les élus de l'établissement, lors de l'adoption du Budget Primitif 2021 du SDIS O4, la création de trois postes de caporaux est proposée. Elle permettra de pourvoir par un jeu de mobilité interne trois postes de chefs d'agrès tout engin au centre d'incendie et de secours de Forcalquier.

En effet, ce centre figure parmi ceux qui présentent une activité opérationnelle significative et qui rencontrent des difficultés pour y faire face avec la seule composante des sapeurs-pompiers volontaires.

La répartition, groupement par groupement, se fait de la manière suivante :

DIRECTION (DIR) :

Directeur départemental, Chef de corps
Directeur départemental adjoint, Chef de corps adjoint

Colonel hors classe
Colonel

Assistant de direction, chargé de la communication
Assistant de direction, chargé des instances

Attaché
Attaché

Chargé de mission « projets européens »
Chargé de mission hygiène et sécurité

Contractuel catégorie A
Rédacteur

Service développement du volontariat :

- Officier SPP (également chef de compagnie) Commandant
- Assistant de direction Attaché
- Officier SPV, chargé du développement Commandant SPV

Officier référent volontariat, siégeant au CODIR

Commandant SPV

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES (GGR) :

Chef de groupement

Lieutenant-colonel

Service prévention des risques :

- Chef de service Commandant

- Bureau prévention / prévision :

- Chef de bureau Lieutenant hcl
- Officier préventionniste (2) Lieutenant lcl
- Prévisionniste Lieutenant lcl

- Bureau cartographie :

- Chef de bureau Ingénieur
- Agent SIG Adjudant
- Agent reconnaissance ops Agent de maîtrise principal
- Géomaticien Agent de maîtrise principal

Service opérations :

- Chef de service Commandant

- Bureau de la mise en œuvre opérationnelle :

- Chef de bureau technicien

- CTA-CODIS

- Chef de centre Lieutenant hcl
- Chef de salle (5) Lieutenant 2cl
- Opérateur (9) Sapeur à sergent

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupement Rédacteur
- Assistant Adjoint administratif principal lcl

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

Chef de groupement

Commandant

Service des ressources humaines :

- Chef de service Attaché(e)

- Bureau des personnels permanents (SPP/PATS) :

- Chef de bureau
- Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

○ **Bureau des personnels volontaires (SPV) :**

- Chef de bureau
- Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

Service formation :

- Chef de service

Capitaine

○ **Bureau de la mise en œuvre des formations :**

- Chef de bureau
- Responsable pédagogique (2)
- Assistant technique

Lieutenant hcl
Adjudant
Agent de maîtrise principal

○ **Bureau de l'ingénierie pédagogique :**

- Chef de bureau
- Assistant de gestion

Lieutenant hcl
Adjoint administratif principal Icl

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupement

Rédacteur

GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE (GTL) :

Chef(fe) de groupement

Commandant

Service technique :

- Chef de service

Capitaine

○ **Bureau du parc roulant :**

- Mécanicien itinérant (2)
Icl

Adjoint technique principal

○ **Bureau logistique :**

- Chef de bureau
- Contrôleur EPI
- Magasinier / coursier (2)
Icl

Technicien
Agent de maîtrise principal
Adjoint technique principal

Service infrastructures :

- Chargé d'opérations

Ingénieur

Service informatique / téléphonie / transmissions :

- Chef de service

Technicien principal Icl

- Technicien
- Agent technique (2)

Technicien
Agent de maîtrise principal

Secrétariat de groupement et accueil :

- Assistant du chef de groupement
- Assistant
- Assistant, chargé d'accueil

Rédacteur
Adjoint administratif principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

GROUPEMENT SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL (G2SM) :

Médecin-chef
exceptionnelle

Médecin classe

Chefferie :

- Médecin de chefferie
- Cadre de santé de chefferie

Médecin hors classe
cadre de santé 2 cl

Pharmacie à usage intérieur :

- Pharmacien gérant
- Assistant de gestion

Pharmacien classe normale
Adjoint administratif principal Icl

Secrétariat de chefferie :

- Assistant du médecin-chef

Rédacteur

GROUPEMENT FINANCES (FIN)

Chef de groupement

Attaché principal

Service finances :

- Chef de service
- Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

Service de la commande publique :

- Chef de service
- Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

CIS MANOSQUE

Chef du CIS Manosque, chef de la compagnie

Commandant

Adjoint au chef de Cis de Manosque
Officier de garde
Chef d'agrès tout engin (5)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)

Lieutenant hcl
Lieutenant Icl
Adjudant
Sapeur à sergent

CIS FORCALQUIER

Chef de la compagnie, chef du CIS Forcalquier

Capitaine

Chef d'agrès tout engin (3)

Adjudant

Secrétariat mutualisé des compagnies de Manosque et Forcalquier :

➤ Assistant

Adjoint administratif principal Icl

CIS DIGNE-LES-BAINS

Chef du CIS Digne-les-Bains, chef de la compagnie

Capitaine

Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)

Lieutenant Icl
Adjudant
Sapeur à sergent

CIS CASTELLANE

Chef de la compagnie, chef du CIS Castellane*

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Digne-les-Bains et Castellane :

➤ Assistant

Adjoint administratif principal Icl

CIS SISTERON

Chef(fe) de la compagnie, chef(fe) du CIS Sisteron

Capitaine

CIS BARCELONNETTE

Chef de la compagnie, chef(fe) du CIS Barcelonnette*

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Sisteron et Barcelonnette :

➤ Assistant

Adjoint administratif principal Icl

* la fonction de chef CIS peut être tenue par un officier SPV

SYNTHÈSE :

Filière sapeurs-pompiers professionnels (73) :

Grade	Nombre	Pour rappel – Délibération CASDIS n° 2021-09
Colonel hors classe	1	1
Colonel	1	1
Lieutenant-colonel	1	1
Commandant	6	6
Capitaine	7	7
Lieutenant hors classe	5	5
Lieutenant première classe	5	5
Lieutenant deuxième classe	5	5
Adjudant	16	13
Sergent	25	25
Caporal à sapeur		
SOUS TOTAL 1	72	69

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2021-09
Médecin classe exceptionnelle	1	1
Médecin hors classe	1	1
Pharmacien classe normale	1	1
Cadre de santé deuxième classe	0	0
Infirmier hors classe	1	1
SOUS TOTAL 2	4	4

Filière administrative (26) :

Grade	Nombre	Pour rappel – Délibération CASDIS n° 2021-09
Attaché principal	1	1
Attaché	4	4
Rédacteur principal première classe	4	4
Rédacteur	5	5

Adjoint administratif principal première classe à adjoint administratif	12	12
SOUS TOTAL 3	26	26

Filière technique (16) :

Grade	Nombre	Pour rappel – Délibération CASDIS n° 2021-09
Ingénieur	2	2
Technicien principal première classe	1	1
Technicien	3	3
Agent de maîtrise principal à agent de maîtrise	6	6
Adjoint technique principal première classe à adjoint technique	4	4
SOUS TOTAL 4	16	16

TOTAL : 118 emplois permanents

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} juin 2021.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Pierre POURCIN